

ÉLECTIONS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU 23 NOVEMBRE 1958

Union des Indépendants et des Paysans

ELECTRICES, ELECTEURS,

Depuis treize ans, **à cinq reprises successives,** vous m'avez confié l'honneur et la tâche de vous représenter à l'Assemblée Nationale et je me suis efforcé de me montrer digne de l'inébranlable fidélité de tant de milliers d'électeurs à qui je voue une infinie reconnaissance.

De grands bouleversements viennent d'avoir lieu. Une fois de plus, l'Assemblée Nationale, élue le 2 janvier 1956, n'a pas achevé son mandat. Avec elle a sombré la IVe République, si mal conformée à son avènement que le fait qu'elle ait pu durer douze années et qu'elle se soit effondrée sans convulsions violentes, constituent mon seul motif d'étonnement.

LES CAUSES DE CET EFFONDREMENT

Deux causes principales ont entraîné la chute de la IVe République : la Constitution de 1946 et le système électoral.

LA CONSTITUTION DE 1946 : œuvre du tripartisme (communisme, socialisme et M. R. P.), est **une des plus néfastes** que notre histoire ait connue. Elle a installé le régime du gouvernement d'Assemblée et de la confusion des pouvoirs. Un Exécutif faible constamment dominé par une Assemblée omnipotente et profondément divisée, un Sénat sans pouvoirs, une Union française sans cohésion, telles étaient les caractéristiques de nos institutions.

CETTE CONSTITUTION, JE L'AI ENERGIQUEMENT COMBATTUE et, à mon appel, au referendum du 27 octobre 1946, une majorité de Loir-et-Chériens, faisant preuve d'un sage discernement, l'avait rejetée. Membre de la Commission du Suffrage Universel et des lois constitutionnelles depuis la première Assemblée Constituante de 1945, je me suis efforcé sans trêve de la faire réviser malgré l'opposition résolue de ses auteurs. **Membre du Comité Consultatif Constitutionnel,** j'ai fait adopter de nombreuses améliorations à la nouvelle Constitution, notamment l'article 4 et l'article 6 fixant la composition du collège électoral du Président de la République.

LA LOI ELECTORALE instaurant la représentation proportionnelle pour l'élection des députés est **la deuxième cause de nos malheurs.** Ce système ne permet pas de dégager des majorités cohérentes et homogènes.

Sans majorité fidèle, il n'y a pas de gouvernement stable et durable. Sans stabilité, un gouvernement n'a pas d'autorité.

Une mauvaise Constitution compromet l'existence d'une démocratie, mais lorsqu'elle se conjugue avec une détestable loi électorale, elle l'entraîne irrésistiblement à la catastrophe.

Il n'y a pas d'autre explication au drame de la IVe République.

C'est parce que j'étais convaincu de la malfaisance de la Représentation proportionnelle que **je suis, à de nombreuses reprises, énergiquement** intervenu à 'Assemblée Nationale en faveur du **scrutin uninominal d'arrondissement.**

MON ACTION A L'ASSEMBLEE NATIONALE

Elu vice-président de l'Assemblée Nationale en janvier 1954, j'ai été réinvesti sans interruption dans ces hautes fonctions que j'ai exercées avec impartialité. Assidu aux séances de la Conférence des Présidents, du Bureau de l'Assemblée Nationale, des Commissions et aux séances publiques, j'ai résolument défendu les intérêts dont j'avais la charge.

CONTRE TOUTE POLITIQUE D'ABANDON

J'ai combattu sans défaillance toute politique d'abandon, toute entreprise défaitiste, toute solution de faiblesse qui entraînaient irrésistiblement notre Pays au désastre.

En juin 1954, je fus un des 47 députés ayant voté contre l'investiture de Mendès-France et je me suis sans cesse opposé au mendésisme dont la France entière mesure aujourd'hui la tragique malfaisance.

Vice-président de **l'Union pour le Salut et le Renouveau de l'Algérie française,** dont Jacques Soustelle est le président, j'ai constamment défendu les positions françaises en Algérie, dont la perte aurait entraîné la sécession de tous nos territoires d'outre-mer et l'effondrement de la Puissance française.

CONTRE LE COMMUNISME

Mon combat inlassable contre le communisme est bien connu. Il s'est exercé dans la presse, à la radio, dans les congrès, au cours de conférences et de réunions publiques à Paris et dans plusieurs villes de France et naturellement à la tribune de l'Assemblée Nationale.

Persuadé que la trahison permanente du parti communiste entraînait la France vers un tragique destin, j'ai proposé des mesures efficaces et légales pour mettre fin à cette entreprise de subversion.

En 1957, au nom de mes amis Indépendants, j'ai déposé et défendu à la tribune de l'Assemblée Nationale quatre propositions de loi dont l'une permettait **la dissolution du parti communiste.**

Enfin, au mois d'août 1958, j'ai fait adopter au Comité Consultatif Constitutionnel un texte qui est devenu l'article 4 de la Constitution et qui oblige les partis et groupements politiques **à respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie.**

L'application de ce texte devrait permettre de mettre le parti communiste hors d'état de nuire.

CONTRE LE FRONT REPUBLICAIN

Fidèle à mes engagements, **j'ai combattu la politique du gouvernement de Front républicain,** présidé par M. Guy Mollet, sauf en ce qui concerne son action en Algérie, que j'ai soutenue. Une fois de plus, le socialisme au pouvoir a abouti à un désastre financier, économique et social. Selon une constance affligeante, chaque fois, depuis 1918, que la gauche a exercé le pouvoir, une grave crise financière a éclaté. La législature de 1956 n'a pas échappé à la règle. Alors que la France bénéficiait de la sage gestion de M. P

nay et de ses successeurs et que son expansion économique se développait dans la stabilité financière, le gouvernement à direction socialiste, issu des élections du 2 janvier 1956, a réduit à néant ces patients efforts. En moins de dix-huit mois, le gouvernement Guy-Mollet - Ramadier a abouti à une aggravation des dépenses de l'Etat de plus de mille milliards par an. Cette prodigalité des dépenses a entraîné plus de 900 milliards d'impôts nouveaux ou augmentés, une nouvelle dévaluation du franc de 20 %, spoliant une fois de plus l'épargne et une augmentation de plus de 25 % du coût de la vie qui frappe durement les classes moyennes et laborieuses. Tandis que le stock de devises étrangères était rapidement liquidé, l'inflation a repris sa course par suite de nouvelles et importantes avances de la Banque à l'Etat et d'une augmentation de 450 milliards des billets en circulation entre le 1er janvier 1956 et le mois de septembre 1957. Enfin le montant total de la dette publique est passé pendant la même période de 5.754 milliards à 7.009 milliards, cependant que le déséquilibre de la balance du commerce extérieur ne cessait de s'aggraver.

DEFENSE DE L'AGRICULTURE

Conscient que la prospérité de l'agriculture commande, spécialement dans notre département rural, toutes les autres activités, j'ai poursuivi mes efforts en faveur de la paysannerie dont la situation, mise en péril par la politique socialiste, s'est aggravée par suite de dures calamités.

C'est grâce aux efforts des Indépendants qu'a été votée la loi Laborbe (Indépendant-Paysan) sur l'indexation du prix du lait.

C'est également un ministre Indépendant qui a relevé la dotation de carburant agricole, rétabli la ristourne de 15 % sur le matériel agricole importé, relevé la part des livraisons des producteurs de blé bénéficiant du prix garanti de 80 a 85 %, porté l'acompte sur le solde de 1.200 à 1.500 francs et élevé le quantum des livraisons bénéficiant du prix garanti de 68 à 72 millions de quintaux. De même l'organisation des marchés a été réalisée ainsi que l'application des **principes d'indexation des produits agricoles** dont j'ai, avec force, **réclamé le respect pour protéger la paysannerie d'une redoutable régression économique.**

En liaison étroite avec les organisations professionnelles agricoles, j'ai défendu avec vigueur les intérêts vitaux de l'Agriculture. A leur appel, j'ai demandé la convocation du Parlement en session extraordinaire et interpellé, le 17 septembre 1957 le gouvernement Bourgès-Maunoury sur sa désastreuse politique agricole et viticole et je me suis spécialement élevé avec énergie contre le scandaleux projet de taxation du prix du vin à 450 francs le degré-hecto qui aurait ruiné la viticulture familiale.

Membre de la Commission des Boissons, j'ai protégé avec vigilance les viticulteurs de Loir-et-Cher en réclamant notamment une aide financière pour les vignerons victimes des gelées, en défendant les droits des bouilleurs de cru, et en m'opposant systématiquement aux prétentions de la viticulture du Midi tendant à interdire la chaptalisation des vins de consommation courante dans le but d'éliminer la concurrence des vins des régions extra-méditerranéennes.

Enfin, en de nombreusee occasions, j'ai combattu le dispendieux projet de **captage des eaux du Val de Loire** qui reste menaçant et risquerait de compromettre gravement les intérêts agricoles et touristiques de notre région.

DEFENSE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

Partisan opiniâtre de la libre entreprise, je m'oppose aux secteurs privilégiés qui bénéficient de détaxations et subventions publiques ou occultes et faussent les règles de la concurrence sans profit pour le consommateur.

Hostile aux fausses coopérations, j'ai dénoncé toutes les manœuvres de dirigisme ou de collectivisation et réclamé l'allègement et la simplification de la fiscalité en vue d'une répartition moins anti-économique des impôts.

Dénonçant la spoliation systématique de l'épargne, j'ai préconisé l'expansion économique par la dénationalisation du crédit et l'égalité de tous les citoyens devant l'impôt par la suppression des privilèges fiscaux.

***

Défenseur de toutes les libertés et plus spécialement de la liberté effective de l'Enseignement menacée par un sectarisme rétrograde, j'ai été constamment soucieux des droits sacrés des **anciens combattants et victimes de la guerre**, des **sinistrés, des vieillards, des classes laborieuses** dont les ressources ont été amenuisées par une nouvelle détérioration de la monnaie et la hausse vertigineuse du coût de la vie. C'est également la **jeunesse de France** qui a été l'objet de mes préoccupations. C'est pour elle que je lutte pour la Paix qui ne sera assurée que si la France est forte dans une Europe unie.

C'est pour que cette jeunesse légitimement impatiente connaisse des temps meilleurs et obtienne des emplois stables et rémunérateurs et des logements décents que je veux avec acharnement une France prospère disposant d'une monnaie stable et d'une économie saine.

La Ve République vient de naître dans l'espérance et dans l'enthousiasme. Mais pour que cet espoir ne soit pas déçu, il importe que vous n'accordiez pas votre confiance à un parti équivoque qui est le grand responsable de nos difficultés.

C'est le M. R. P. qui a permis l'adoption de la désastreuse Constitution de 1946 et a refusé toute réforme sérieuse.

C'est le M. R. P. qui a systématiquement repoussé tout scrutin majoritaire pour les élections législatives.

C'est le M. R. P. qui a, une fois de plus, refusé ses suffrages à M. Pinay en octobre 1957 et, inlassablement, a recherché l'alliance avec les socialistes.

C'est le M. R. P. qui s'est opposé à toute mesure de défense contre le parti communiste.

C'est M. PFLIMLIN, dernier président du Conseil M.R.P. qui, faisant appel aux bons offices Marocain et Tunisien pour une négociation en Algérie, provoqua le soulèvement d'Alger.

C'est M. de CHEVIGNE, dernier ministre M. R. P. de la défense nationale qui voulait réprimer ce sursaut patriotique en affamant l'Algérie.

Ne votez pas pour le M. R. P. dont la chute s'accélère à chaque consultation électorale et n'oubliez pas que **si la majorité politique qui sortira des urnes incitait le général de GAULLE à confier les principaux leviers de commande de l'Etat à ceux qui ont administré la preuve éclatante de leur incapacité et de leur imprévoyance et ont failli, après avoir vidé les caisses, nous faire perdre l'Algérie malgré tant de douloureux sacrifices, il n'y aurait pas de salut public possible.**

Vous prendrez vos responsabilités comme j'ai toujours pris les miennes.

Mon action passée est le meilleur gage de mon activité future.

Je vous demande de rester unis comme au jour du referendum et de me manifester une sixième fois votre confiance pour que vive la France !

Vive la République !

Vive la Circonscription de Blois !

Robert BRUYNEEL

Docteur en Droit,
Vice-Président de l'Assemblée Nationale,
Ancien Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil,
Membre du Comité Consultatif Constitutionnel,
Chevalier de la Légion d'Honneur à titre militaire,
Croix de guerre avec palme et étoile de vermeil.

Imp. R. Sille, Blois